



APPEL A PROJETS REGIONAL « POLITIQUE DE LA VILLE »

La politique de la ville, pilotée à l'échelle nationale par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires en mobilisant des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en complément des crédits du droit commun.

Les préfets de département de la région Nouvelle-Aquitaine mobilisent les crédits de droit commun et de la politique de la ville dans le cadre des objectifs fixés par les 26 contrats signés en 2015 et qui seront prorogés jusqu'en 2023. Cela donne lieu à des appels à projets dans chaque département.

A l'échelle régionale, une enveloppe dédiée vise à soutenir des organismes qui concourent aux priorités portées à ce niveau, à destination des habitants des 81 QPV qui représentent 3,6% de la population régionale (liste des QPV en annexe 2).

Pour cette dernière année avant les évolutions de la géographie prioritaire et de la contractualisation qui verront le jour en 2024, nous vous rappelons les priorités régionales et les critères d'éligibilité.

I. Priorités 2023

- **L'emploi et l'insertion professionnelle, notamment des jeunes :**
 - l'accompagnement des jeunes sans diplôme et sortis du système scolaire en vue d'une insertion professionnelle (Ecole de la deuxième chance par exemple),
 - l'accompagnement individuel des jeunes dans le monde professionnel (parrainage vers l'emploi),
 - l'accès à l'emploi des femmes,
 - l'aide à la création d'entreprise,
 - la mobilisation des entreprises dans les QPV,
 - la qualification et professionnalisation des acteurs de la médiation sociale (adulte-relais).

- **La réussite éducative :**
 - favoriser une meilleure orientation des jeunes,

- favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des collégiens et lycéens des quartiers prioritaires (Cordées de la réussite par exemple) et susciter des ambitions.
- **L'éducation artistique et culturelle :**
 - permettre aux jeunes et à leurs familles de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs collections à travers le dispositif « C'est mon patrimoine ! », copiloté par le ministère de la culture et l'ANCT,
 - favoriser les pratiques artistiques et culturelles à l'échelle régionale.
- **Le vivre ensemble**
 - La réaffirmation des valeurs de la République (dispositif de formation aux valeurs de la République et à la laïcité)
 - l'égalité hommes-femmes,
 - la lutte contre les discriminations
- **L'ingénierie**
 - Diagnostics en matière de santé mentale, des transitions écologiques
 - Evaluation
 - Animation ou coordination de projets à l'échelle régionale.

La sélection des projets retenus s'attachera à favoriser les projets qui ont un impact sur :

- la réduction des inégalités hommes/femmes. L'action s'inscrit dans une perspective explicite de réflexion sur les problématiques de discrimination et d'égalité entre les femmes et les hommes : au-delà d'une simple mention du genre des publics concernés, les opérateurs intègrent la dimension « égalité » dans toutes les étapes de conception et de réalisation de leurs actions.
- la prise en compte des enjeux environnementaux
- l'inclusion numérique

II. Critères d'éligibilité

Public cible :

- Les habitants en QPV
- Les professionnels qui sont amenés à intervenir en quartiers prioritaires

Périmètre géographique :

- Les lieux d'intervention doivent couvrir au moins 3 départements de la région Nouvelle-Aquitaine
- Les projets ne sont pas déjà financés dans le cadre des contrats de ville, à l'échelle départementale (pas de cofinancement, pour un même projet, du niveau départemental et régional Etat)

Caractère structurant :

- Les projets doivent favoriser les synergies et avoir un impact durable sur les territoires concernés.

Coût du projet :

- Le projet ne doit pas être le projet de la structure (frais de fonctionnement)
- La subvention ne peut couvrir le coût total du projet (fonds propres ou cofinancement nécessaires).

Bilan :

- Le projet doit prévoir des objectifs mesurables avec des indicateurs
- En cas de renouvellement de demande de subvention, un bilan doit être produit au moment de la demande.

Les démarches associant les bénéficiaires seront particulièrement appréciées.

Hormis les projets liés aux cordées de la réussite, toutes les demandes de subventions devront être déposées via la plate-forme Dauphin (cf. annexe 3), et ce **quel que soit le dispositif dont vous relevez, au plus tard le lundi 20 février 2023.** Toute demande transmise au-delà de cette date sera rejetée.

S'agissant des **cordées de la réussite**, toutes les demandes de subventions devront être déposées via Dauphin (cf. annexe 3) au plus tard le **19 juin 2023.**

Nous vous rappelons que si vous avez bénéficié d'une subvention au titre de la politique de la ville en 2022, **vous devrez avoir justifié, via Dauphin (cf. annexe 3) du déroulement du projet financé au moment de votre demande au titre des crédits de 2023.** Tout dossier incomplet ne pourra être examiné et fera l'objet d'un rejet.

La sélection des projets retenus vous sera communiquée fin avril 2023.

Mes services restent à votre disposition pour toute demande :

dreets-na.politique-ville@dreets.gouv.fr

DREETS Nouvelle Aquitaine

Miniparc 2

8 rue du professeur André Lavignolle

33 300 BORDEAUX

Marie-Pierre Brun

**Annexe 1 : tableau synthétique des appels à projets liés
aux dispositifs régionaux de lapolitique de la ville**

DISPOSITIF	Où s’informer sur le dispositif	Où trouver l’appel à projets en 2023 ?	Critère d’éligibilité pour obtenir un financement politique de la ville
Cordées de la réussite	https://www.cordeesdelareussite.fr/	A venir	
C’est mon patrimoine !	https://cestmonpatrimoine.culture.gouv.fr/	https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/C-est-mon-Patrimoine-!-edition-2023-en-Nouvelle-Aquitaine	60 % des bénéficiaires vivent en QPV
Parrainage	https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/mesures-jeunes/parrainage-emploi/	https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/	75% des bénéficiaires en QPV

Annexe 2 : liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville

N° département	Départements	EPCI	Communes	Quartiers	nombre de quartiers/dpt
16	Charente	Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	Angoulême	Basseau - Grande Garenne	6
				Ma Campagne	
				Bel Air - La Grand Font	
			La Couronne	L'Etang des Moines	
		Soyaux	Champ de Manœuvre		
		Communauté de communes du Grand Cognac	Cognac	Crouin	
17	Charente Maritime	Communauté d'Agglomération de La Rochelle	La Rochelle	Mireuil	7
				Villeneuve les Salines	
				Port Neuf	
		Communauté d'Agglomération de Saintes	Saintes	Bellevue - Boiffiers	
		Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan	Rochefort	Centre Ville - Avant-garde	
Le Petit Marseille					
Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique	Royan	Eco quartier l'Yeuse-La Robinière			
19	Corrèze	Communauté d'agglomération du bassin de Brive	Brive-la-Gaillarde	Les Chapélies	3
				Rivet	
				Tujac	
23	Creuse	Communauté d'agglomération du Grand Guéret	Guéret	L'Albatros	1
24	Dordogne	Communauté d'agglomération Bergeracoise	Bergerac	Rive gauche	5
				Quartier des deux rives	
				Quartier Nord	
		Communauté d'agglomération du Grand Périgueux	Coulounieix-Chamiers	Chamiers	
			Périgueux, Coulounieix-Chamiers	La Boucle de l'Isle	
33	Gironde	Bordeaux Métropole	Bassens	Quartier de l'Avenir	23
			Bègles, Bordeaux	Carles Vernet - Terres Neuves	
			Bègles	Paty Monmousseau	
			Bordeaux	Le Lac	
				Saint-Michel	

N° département	Départements	EPCI	Communes	Grand Parc	nombre de quartiers/dpt
				Bacalan	
N° département	Départements	EPCI	Communes	Quartiers	nombre de quartiers/dpt
33	Gironde	Bordeaux Métropole	Cenon, Bordeaux	Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange	
			Cenon, Floirac	Palmer - Saraillère - 8 Mai 45 - Dravemont	
			Floirac	Jean-Jaurès	
			Lormont	Carriet	
				Génicart Est	
				Alpilles - Vincennes-Bois Fleuri	
			Le Bouscat, Eysines	Quartier Champ de Course	
			Eysines	Grand Caillou	
			Gradignan	Barthez	
			Mérignac	Yser - Pont de Madame	
				Beaudésert	
			Pessac	Châtaigneraie - Arago	
		Saige			
		Talence	Thouars		
Communauté d'agglomération du Libournais	Coutras	Quartier du Centre			
Communauté de communes du Pays Foyen	Sainte-Foy-la-Grande	Quartier Bourg			
40	Landes	Communauté d'agglomération Grand Dax	Dax	Le Sabblar	5
			Dax	Cuyès	
			Dax	Le Gond	
		Communauté d'agglomération Le Marsan	Mont-de-Marsan	Le Peyrouat	
			Saint-Pierre-du-Mont	La Moustey	
47	Lot-et-Garonne	Communauté d'agglomération d'Agen	Agen	Rodrigues - Barleté	7
				Montanou	
				Pin	
		Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois	Sainte-Livrade-sur-Lot	Bastide au bord du Lot	
			Villeneuve-sur-Lot	Bastide	

		Val de Garonne Agglomération	Marmande	Baylac Gravette	
			Tonneins	Cœur de ville	
64	Pyrénées Atlantiques		Bayonne	Maubec - Citadelle	4
				Hauts de Sainte Croix	
			Pau	Saragosse	
				Ousse des Bois	

N° département	Départements	EPCI	Communes	Quartiers	nombre de quartiers/dpt
79	Deux Sèvres	Communauté d'Agglomération du Niortais	Niort	Clou Bouchet	5
				Tour Chabot - Gavacherie	
				Pontreau - Colline Saint André	
		Communauté de communes du Thouarsais	Thouars	Les Capucins	
		Agglomération du Bocage Bressuirais	Bressuire	Valette	
86	Vienne	Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais	Châtelleraut	Lac - Renardières - Ozon	6
				Châteauneuf - Centre ville	
		Communauté d'Agglomération Grand Poitiers	Poitiers	Bel Air	
				Trois Cités	
				Couronneries	
		Beaulieu			
87	Haute Vienne	Communauté d'agglomération Limoges Métropole	Limoges	La Bastide	9
				Beaubreuil	
				Val de L'Aurence Sud	
				Val de L'Aurence Nord	
				Le Sablard	
				Les Portes Ferrées	
				Les Coutures	
				Bellevue	
				Le Vigenal	

Annexe 3 : Modalités de dépôt des demandes de subventions 2023 et des bilans 2022

Le dépôt des demandes de subvention (2023) et des bilans financiers et qualitatifs (2022) est **dématérialisé**. La connexion s'effectue sur le portail Dauphin, via l'adresse internet¹ :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Un guide de l'utilisateur vous accompagne (téléchargeable à l'adresse suivante : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>) ainsi qu'une cellule d'accompagnement joignable au 09.70.81.86.94.

ATTENTION : pour que votre dossier soit reçu par nos services, vous devez impérativement

1/ dans l'onglet « Informations Générales » : sélectionner « 00 - Hors Contrat de Ville »

2/ dans le budget prévisionnel de l'action « compte 74 - Subventions d'Etat », sélectionner

- NOUVELLE-AQUITAINE-POLITIQUE-VILLE-

NOUVEAU = Libellé Budget 2020

Etat SERVICES DECONCENTRES REGIONAUX

NOUVELLE-AQUITAINE-POLITIQUE-VILLE
NOUVELLE-AQUITAINE-SANTE (ARS)
NOUVELLE-AQUITAINE-EMPLOI (DIRRECTE)
NOUVELLE-AQUITAINE-CULTURE (DRAC)
NOUVELLE-AQUITAINE-JEUNESSE-VIE-ASSOCIATIVE (DRDJSCS droit commun)

Afin de mieux repérer nos dispositifs, nous vous invitons à mentionner dans le libellé de votre projet si vous relevez d'un dispositif spécifique :

- « CMP-titre du projet » pour « C'est mon patrimoine »
- « PAR-titre du projet » pour « Parrainage »
- « VRL-titre du projet » pour « Valeurs de la République et Laïcité »
- « PAQ-titre du projet » pour le dispositif relevant du PAQTE
- « E2C-titre du projet » pour les « Ecoles de la deuxième chance »
- « COR-titre du projet » pour les « Cordées de la réussite »

Si vous avez déjà bénéficié d'une subvention par nos services, **merci de nous signaler lors de votre saisie en 2023 tout changement de situation lié à votre structure (Changement d'adresse, SIRET, RIB, responsable légal) et de rattacher à votre demande les pièces justificatives**. Les statuts, la liste des dirigeants, la délégation de signature, ne sont pas exigés à condition qu'ils aient été transmis sur DAUPHIN en 2022 et qu'ils n'aient pas subi de modification. Le budget prévisionnel de l'association, les comptes sociaux et le rapport du commissaire aux comptes (si nécessaire) doivent être joints impérativement à votre demande 2023.

Tant que la demande n'est pas validée, elle peut être modifiée. Après validation de l'action déposée, un cerfa PDF est généré automatiquement. Vous le recevez par mél, ainsi qu'un accusé réception de dépôt de dossier sur Dauphin. Vous devez sauvegarder ces fichiers.

¹ Pour une utilisation optimale du portail Dauphin, assurez-vous de disposer de la dernière version de Mozilla Firefox et de Adobe PDF.